

DE :

FROM : MESRS-DGRSDT-DPREP

N° FAX :

FAX NO. : 021277944

09 Oct. 2010 10:48 P 1

Oct. 09 2010 11:04AM P1

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Direction Générale de la Recherche Scientifique
et du Développement Technologique

08 OCT. 2010

N°: **SGA**/DGRSDT/2018

Alger, le

A Messieurs les Présidents des Conférences
Régionales Universitaires

Objet : A/s de l'utilisation de la messagerie électronique professionnelle

Messieurs les présidents,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir instruire les chefs d'établissement universitaires pour porter cette note à l'attention des enseignants chercheurs selon laquelle toute correspondance électronique ultérieure avec la Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique doit être adressée en employant une adresse de courrier électronique professionnelle fournie par l'établissement d'affiliation. Faute de quoi, toute demande ou requête sera automatiquement considérée comme non recevable.

C'est une règle qui doit être suivie par l'ensemble des chercheurs comme c'est le cas ailleurs dans le monde professionnel.

J'accorde une très grande importance à ce sujet afin de promouvoir l'image de marque de nos établissements. Je vous invite donc d'en assurer une plus large diffusion.

Veuillez agréer, Messieurs les présidents, l'expression de mes cordiales salutations.


الأستاذ حفيظ أوران
مفتي وفتوى وتكنولوجيا